



Ministère de la Justice Department of Justice
Canada Canada

Complexe Guy-Favreau
200 ouest, boul. René-Lévesque
Tour Est, 9e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1X4

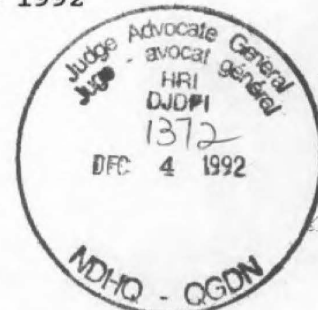
Téléphone: (514) 283-4911
Télécopieur: (514) 283-3856

PA to [redacted] pls.

SOUS TOUTES RÉSERVES

Le 30 novembre 1992

Me Norbert Losier
19, Le Royer
Pièce 300
Montréal (Québec)
H2Y 1W4



OBJET: [redacted] *et Sa Majesté la Reine*
Dossier C.F.:T-769-89
Nos dossiers: 84,172-10 et 84,669-10

Cher confrère,

Suite à notre entretien téléphonique, j'ai communiqué avec mes clients la position de refus que vous avez adoptée face à la possibilité de régler le présent dossier sur la base des propositions que je vous avais déjà faites.

Après une étude attentive de votre position, mes clients m'ont autorisé à vous faire l'offre de règlement suivante:

- 1) Votre réclamation pour dommages moraux de [redacted] est accepté en entier.
- 2) De plus, mes clients sont prêts à défrayer vos honoraires professionnels.
- 3) Enfin, votre client aurait droit aux entiers dépens.

Nous croyons que cette offre de règlement est très raisonnable dans les circonstances et que vous devriez la considérer avec attention.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'affaire Douglas, le règlement dont les journaux ont parlé ne fait pas partie de l'ordonnance de la Cour et comme les termes et les raisons

Canada

001762

Me Norbert Losier
Le 30 novembre 1992
Page 2

de l'ordonnance de la Cour et comme les termes et les raisons de l'entente sont confidentiels, je ne peux en discuter avec vous.

Enfin, je voudrais vous informer que mes clients m'ont donné comme instructions de déposer notre défense dans la présente affaire et de la plaider dans l'éventualité où votre client déciderait de rejeter cette offre.

Je vous prie d'agréer, cher confrère, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



RAYMOND PICHE
Avocat

RP/bm

Canada

001763